

N° 5738⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public
aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(28.9.2007)

Par lettre en date du 3 juillet 2007, v.réf.: 2007/18341/PJ/mz, la ministre de la Famille et de l'Intégration a saisi pour avis notre chambre du projet de loi relatif à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance.

Le projet a pour objet de permettre aux personnes handicapées propriétaires d'un chien d'assistance, de participer pleinement à tous les aspects de la vie et plus particulièrement aussi aux offres culturelles et récréatives qui ne relèvent pas de l'Etat, d'une commune ou d'un établissement public. Le présent texte vise ainsi les lieux ouverts au public de même que les lieux à usage collectif.

Notre chambre ne peut que soutenir un projet de loi qui vise à éliminer toute entrave à l'autonomie, à l'intégration ou à la participation égale d'une personne handicapée en ce qui concerne l'accès aux lieux ouverts au public et à usage collectif, publics ou privés, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou socio-éducative, grâce aux chiens d'assistance.

Voilà pourquoi elle a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi sus-énoncé.

Luxembourg, le 28 septembre 2007

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Nando PASQUALONI

